

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 s'établit de la manière suivante :

section	Résultats 2023	Dont déficit antérieur	Dont excédent antérieur
Fonctionnement	+ 127 693.42	/	115 800.09
Investissement	+ 9 221.53	/	9 221.53
TOTAL	+ 136 914.95	/	125 021.62

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

1- Section de fonctionnement

11- les dépenses

Le compte administratif 2023 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 983 850.04 €.

111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 192 935.51 € contre 204 599.76 € au compte administratif 2022, ce qui représente une baisse d'environ 6 %. Cela est essentiellement dû à la diminution des coûts d'entretien du matériel roulant et à la maîtrise des coûts de l'électricité.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- L'eau
- Les combustibles
- Les fournitures scolaires
- L'entretien des autres biens immobiliers

A la baisse :

- Les voyages scolaires de fin d'année
- L'électricité
- Le carburant
- L'entretien du matériel roulant
- Les honoraires

112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 537 089.33 € contre 512 028.46€ au compte administratif 2022. Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation de l'article « autres charges » qui correspond essentiellement à la hausse de l'assurance risques statutaires.

113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant de 176 639.74 pour 2023 contre 155 270.75 € pour 2022 est en augmentation. Celle-ci s'explique par l'augmentation de la contribution communale au Syndicat Intercommunal enfance et Petite Enfance du Pays de Glane (SIEPEA).

114 - Atténuation de produits (chapitre 014)

Cela correspond à l'attribution compensatrice négative versée à la Communauté urbaine Limoges Métropole pour le transfert des compétences de la Commune vers l'intercommunalité. Le reversement est identique à celui de l'exercice précédent : 40 514.54 €.

115- Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts : de 10 281.61 € réalisés en 2022, la collectivité passe à 8 567.34 € en 2023.

12- les recettes

Le compte administratif 2023 comporte en recettes un total de crédits réalisés de 995 743.37 €, sans excédent antérieur reporté.

121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 23 064.30 € réalisés en 2023 pour le chapitre 013. Ces recettes viennent des remboursements de rémunération du personnel placé en arrêt de travail (congés longue durée d'un agent).
- 67 967.10 € réalisés pour le chapitre 70 en 2023 contre 154 898.72 € en 2022. Cela s'explique notamment par l'absence d'encaissement des remboursements de charges de personnel et de fonctionnement pour l'exercice de la compétence voirie en 2023.

122- Impôts et taxes (chapitre 73)

658 365.75 € réalisés en 2023 contre 610 662.60 € pour 2022. Cette augmentation des recettes est le fait de la hausse des bases d'imposition décidée par l'Etat.

123- Dotations et participations (chapitre 74)

En 2023, le montant de la dotation globale de fonctionnement est en augmentation d'environ 2% par rapport à l'exercice précédent.

Elle est passée de 200538.00 € en 2022 à 204 629.00 € en 2023.

124- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre reste à peu près stable entre 2022 (20 932.86 €) et 2023 (22 955.74 €).

2- Section d'investissement

21- les dépenses

Le montant des dépenses 2023 s'élève à 200 068.33 €.

Les dépenses principales réalisées en investissement ont été :

- Les travaux de reprise de la charpente et de la couverture de la salle polyvalente : 41 146.08 €
- Les travaux de rénovation du bâtiment accueillant l'épicerie : 35 114.07 €
- Le premier versement pour la rénovation de la façade de la mairie : 16 545.78 €
- La fourniture et la pose de cavurnes : 9 174.00 €
- L'installation d'une passerelle piétonnière reliant le nouveau lotissement au centre-Bourg : 7 228.80 €.

Remboursement du capital des emprunts : la réalisation pour 2023 est de 47 960.74 € alors qu'elle était de 242 407.95 € en 2022.

La Commune n'a pas eu recours à un nouvel emprunt en 2023.

22- les recettes

Le montant des recettes 2023 s'élève à 209 289.86 € (dont 77 243.22 € d'excédent antérieur reporté).

En 2023, la section d'investissement a été principalement financée comme suit :

PEYRIHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : NOTESYNTHCABP23

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/04/2024

Objet : Note de synthèse relative au compte administratif 2023 du budget principal

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 11/04/2024

Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : note de synthèse relative au compte administratif 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20240408-NOTESYNTHCABP23-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/04/2024

